

NOTRE PATRIMOINE, UNE HISTOIRE SANS FIN



HERBLAY  
sur-Seine

XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles

# Eglise Saint-Martin

Elle a traversé les siècles,  
à notre tour de veiller sur elle.

Service communication - Herblay-sur-Seine - 2021

Participez à sa restauration  
**APPEL AUX DONNS**

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

En partenariat avec



# BON DE SOUSCRIPTION



## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin d'Herblay-sur-Seine

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription.

### Sur le site internet

[www.fondation-patrimoine.org/75836](http://www.fondation-patrimoine.org/75836)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à **Fondation du patrimoine, DR Ile-de-France, 153 bis Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine** accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine - Eglise Saint-Martin d'Herblay-sur-Seine.**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque\*

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu     sur la fortune immobilière     sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT		

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 37 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations recueillies, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée ci-dessous. La Fondation du patrimoine s'engage à vous adresser les sommes et recueillir les données nécessaires à la gestion de votre don. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet du label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.